**Les Villes de VALENCIENNES et d’ANZIN**

**Recrutent**

**1 Chef de projet opérationnel Cité Educative (F/H) -35h**

Dans le cadre de la labellisation « Cité éducative », les villes de Valenciennes et Anzin recherchent un chef de projet opérationnel « Cité éducative » pour les quartiers nord de la ville de Valenciennes et pour la ville d’Anzin (F/H), relevant du cadre d’emploi des Attachés.

La cité éducative Anzin – Valenciennes prend appui sur les deux collèges du périmètre (Jules Ferry à Anzin et Chasse Royale à Valenciennes) avec comme chef de file le collège Chasse Royale. Elle mobilise les écoles, les structures petite enfance, les acteurs associatifs, la CAF, les acteurs sociaux et médico-sociaux (UTPAS, PMI…), les structures culturelles et sportives, les dispositifs de soutien à la parentalité mais surtout les familles pour créer le continuum éducatif nécessaire à la réussite de chaque enfant.

La cité concerne les enfants de la naissance à 16 ans et a pour enjeux spécifiques :

1) La co-construction d’un environnement bienveillant pour conforter le rôle de l’école

Garantir un cadre de vie épanouissant, des relations sociales respectueuses et enrichissantes, le développement éducatif personnel dans toutes ses dimensions.

2) « Avancer et grandir ensemble »

Promouvoir la continuité éducative par la mise en réseau concertée, clarifiée, articulée et continue des acteurs de l’éducation, au premier rang desquels les parents.

3) Devenir acteur de la Cité

Ouvrir le champ des possibles par la création d’un parcours citoyen.

**Missions**

Au sein du service éducation de la ville de Valenciennes et du pôle développement social et territorial durable de la ville d’Anzin, les missions principales du chef de projet opérationnel Cité éducative sont :

1. **Elaborer, mettre en œuvre et évaluer le projet de la cité éducative en lien avec ses membres.**

Il est attendu du chef de projet qu’il :

* conduise une réflexion stratégique et prospective des actions à mener au regard des enjeux, du diagnostic et de l’existant,
* pilote dans une dynamique collaborative, participative et partenariale l’élaboration du projet de la cité,
* conçoive et traduise en actions innovantes, concrètes et fédératives les grands enjeux de la cité et qu’il les mette en œuvre opérationnellement tout en ayant à l’esprit de dépasser la logique de dispositifs et d’interroger en premier lieu l’existant afin de déterminer les actions pertinentes et celles qui doivent évoluer notamment au regard du public visé,
* veille à la faisabilité technique, administrative et financière des actions mises en place, assurer le suivi financier et faire le lien avec les plans d'action des 2 communes pour opérer la répartition des fonds versés par l’Etat,
* contribue activement à évaluer de manière concrète et pragmatique les actions mises en place.
1. **Fédérer, mobiliser et coordonner les membres de la cité éducative et promouvoir le projet pour établir les partenariats nécessaires.**

Il est attendu du chef de projet qu’il :

* créer l’adhésion des différents acteurs autour d’actions concertées et fédératrices
* développe une culture transversale et partagée entre les services municipaux, les établissements scolaires, les acteurs locaux, etc…
* organise et anime les instances de concertation
1. **Le chef de projet devra considérer les parents comme les premiers acteurs de l’éducation des enfants et favoriser leur investissement au sein du projet cité éducative et diffuser ce principe auprès des autres acteurs de la cité.**
2. **Assurer la communication autour de la cité éducative en mettant en place les outils et supports nécessaires pour contribuer à l’attractivité de la cité éducative.**

**Compétences:**

* Connaitre et maitriser la méthodologie de projet : réalisation du diagnostic et réactualisation en continu, déterminer un programme d’actions en lien avec les besoins identifiés dans le diagnostic et assurer l’évaluation des actions et de la Cité éducative
* Capacité d’animation des groupes de travail composés de personnes d’horizons différents (professionnels / habitants) et des instances de gouvernance.
* Grande capacité à fédérer, à négocier et à accompagner le changement.
* Etre force de proposition pour jouer un rôle de conseil ou d’aide à la décision

**Profil :**

* Avoir une formation universitaire (développement local, éducation…) et/ou de l’expérience dans le domaine concerné ou équivalent.
* Avoir une expérience et une bonne connaissance des politiques éducatives, de la Politique de la Ville et des différents dispositifs qui y sont liés.
* Autonome et dynamique
* Rigoureux et ayant l’esprit de synthèse,
* Avoir le sens du travail collectif,
* Avoir des capacités rédactionnelles,
* Maîtriser des outils bureautiques et appétence pour les outils numériques (ENT, plateforme de démocratie participative, etc)

**Positionnement du poste :**

Le poste est rattaché à la ville d’Anzin administrativement.

Contrat de 20 mois

35 heures hebdomadaires réparties entre les 2 villes.

Pour postuler, veuillez adresser votre candidature (CV + lettre de motivation) avant le
26/03/2021 à : Monsieur le Maire Hôtel de Ville Place Roger Salengro - BP 89 -
59416 ANZIN Cedex ou drh@ville-anzin.fr

***Poste à pourvoir pour le 1er mai 2021***